



Communiqué de presse

Mercredi 6 février 2013

Pour une réforme des rythmes scolaires globale et équitable

La réforme des rythmes scolaires est une réforme sociétale majeure, attendue par tous et cela depuis longtemps déjà. **Les professionnels du tourisme demandent que cette réforme soit menée à son terme et dans sa globalité.** C'est une réforme difficile, mais aujourd'hui, le Gouvernement et l'ensemble des élus de la Nation doivent avoir le courage de la mener à bien et de façon équitable.

La question des rythmes scolaires ne s'arrête pas à la question de la demi-journée de classe supplémentaire qui existait déjà avant 2008. La question des rythmes scolaires, c'est l'aménagement du temps de l'enfant tout au long de l'année, **c'est la mise en œuvre d'un nouveau calendrier scolaire.** La réforme des rythmes scolaires, ce n'est pas une réforme « à la carte », c'est une démarche cohérente et à long-terme, reflétant les évolutions sociétales.

Les habitudes des Français par rapport à leurs vacances changent. Nous observons un morcellement des vacances tout au long de l'année sur des périodes plus courtes au détriment des traditionnelles longues vacances estivales. Aujourd'hui, le calendrier scolaire n'est pas adapté à ces nouveaux comportements. Cette réforme sociétale doit mieux les prendre en compte.

Les professionnels du tourisme ont depuis le début de la concertation fait de nombreuses propositions pour faire coïncider les intérêts de tous, notamment :

- **L'importance du week-end de 2 jours pleins pour les activités en famille.**
- **Le raccourcissement des vacances estivales à 6 semaines avec l'instauration d'un zonage** afin de permettre à plus de Français de partir en vacances tout en leur offrant une plus grande souplesse dans les prix, d'éviter les pics d'activité en assurant une meilleure répartition de l'offre hôtelière, de faciliter les transports, de réduire les nuisances environnementales, et surtout de maintenir des activités touristiques et des emplois sur tout le territoire national.
- **Les vacances d'hiver en février et les vacances de printemps au mois d'avril. Il s'agit de refaire des mois de février et d'avril des mois de vacances avec l'avancement des départs en vacances pour ces périodes.**
- **Le maintien du rythme 7+2 entre la rentrée de septembre et les vacances de Noël.**



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle leader du secteur des CHR (Cafés – Hôtels – Restaurants – Discothèques) avec plus de 80 000 entreprises adhérentes. Issue d'organisations patronales créées au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'UMIH représente, défend et promeut les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec 300 collaborateurs et plus de 2 000 élus répartis en Fédérations départementales.



Créée depuis trente ans, l'Association de Tour-Opérateurs (CETO) regroupe aujourd'hui 80 professionnels.

L'Association a pour objectif de faire connaître et valoriser le professionnalisme des tour-opérateurs, de développer un capital confiance avec les consommateurs en leur apportant de réelles garanties de services. La Charte du Voyage, lancée par l'Association en septembre 2001 en partenariat avec le secrétariat d'Etat au Tourisme, résume l'engagement de ses membres.

L'Association s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site web www.ceto.to.



Créée en 1945, cette organisation professionnelle est l'unique interlocuteur auprès des pouvoirs publics pour les deux métiers qu'elle représente. Son objectif vise à garantir la stabilité économique et sociale de la branche d'activité Tourisme et Voyages française et en Europe. A ce titre, SNAV travaille en liaison étroite avec les grandes fédérations du tourisme institutionnel et est membre permanent d'ECTAA (Groupement européen des agences de voyages). Le SNAV rassemble 1324 immatriculations

SNAV intervient dans des litiges entre professionnels, et dans la défense du consommateur dans le cadre, par exemple, des faillites de compagnies aériennes.

www.snav.travel



La FNAM est la principale organisation professionnelle du secteur aérien. Au travers de 8 groupements professionnels, elle représente plus de 370 entreprises et fédère 9 métiers : le transport de passagers et l'aviation d'affaires, le taxi aérien, le transport par hélicoptères, le transport de fret, la maintenance aéronautique, les services aéroportuaires, le travail aérien, les écoles de formation. 80% de la flotte et des activités du secteur sont représentés au sein de la FNAM.

www.fnam.fr



Fondé en 1902, le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) défend les intérêts des 100 000 entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France. La Branche représente 420 000

emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Elle forme chaque année 100 000 personnes au titre de la formation continue et 60 000 élèves au titre de la formation initiale. Ces chefs d'entreprises de toutes tailles, de la TPE au grand groupe, exercent 20 métiers, du Commerce au Recyclage des véhicules, de la Formation des conducteurs à la Location.

www.cnpa.fr

Contacts Presse :

UMIH : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr

SNAV : Barbara MAUNY – 01 44 01 99 14 – b.mauny@snav.travel

CETO : CARDAMONE - Odile Cornille – 01 45 80 54 55 - cardamone@wanadoo.fr

FNAM: EXPRESSION – 01 58 01 01 30 – fnam.press@expression-rp.com

CNPA : Pauline JOHANET – 01 40 99 55 06 – pjohanet@cnpa.fr